

ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,
Chez MM. RICHARD et C^o,
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . .	20 c.
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées sans restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,
Chez MM. HAYAS-LAFFITE et C^o,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

11 Février 1875.

Chronique générale.

Le résultat des élections a surtout trompé l'attente des bonapartistes et, en partie, celle des républicains. Ceux-ci, bien que leur candidat des Côtes-du-Nord eût effrontément fait parade du caractère officiel de sa candidature, ne vient qu'en seconde ligne, et, selon toute apparence, sera définitivement battu. Il est vrai que, pour se consoler, nos radicaux ont à leur actif le succès, en Seine-et-Oise, de l'ancien préfet de Gambetta, M. Valentin.

Toutefois, ce succès masque très-insuffisamment le grave échec que leur ont infligé les électeurs des Côtes-du-Nord. Après tout, en Seine-et-Oise, le récent succès de M. Sénard leur était une promesse dont la réalisation devenait d'autant plus facile que les impérialistes étaient seuls à les combattre. Mais, dans les Côtes-du-Nord, deux des leurs avaient passé aux dernières élections partielles, et le double succès d'alors fait mieux ressortir aujourd'hui tout le terrain qu'ils ont perdu.

Ajoutons que la majorité qui porte au premier rang M. de Kerjégu n'est pas moins une leçon qu'un encouragement pour les conservateurs. Si leur devise était de lutter toujours et de lutter quand même, sans rien livrer des principes pour lesquels ils doivent agir, nul doute qu'au prix de quelques échecs ils ne finissent par obtenir en tous lieux le succès qui, dans les Côtes-du-Nord, vient de récompenser leur énergique action.

On se préoccupe toujours de la combinaison ministérielle.

Parmi les membres du ministère actuel, on cite, comme devant faire partie du prochain cabinet, MM. le duc Decazes et Mathieu-Bodet.

On assure que de grands efforts seraient tentés pour obtenir le maintien de M. Cailiaux, qui s'est constitué, avec un zèle connu de tous, le défenseur exclusif des grandes compagnies. On prétend même que le président du conseil d'administration d'une de nos grandes lignes de chemin de fer aurait demandé à M. le maréchal de Mac-Mahon une audience particulière dans ce but.

Les journaux républicains sont menaçants ; ils n'ont pas eu la patience de pousser plus longtemps leur feinte modération.

La République française réclame pour l'extrême gauche aussi bien que pour la gauche, la garde et la direction du gouvernement que l'Assemblée organise. Ceux qui doivent gouverner, ce sont « ces républicains de toute nuance et de toute date que la France a toujours vus s'appuyer sur l'opinion et revendiquer, aux heures décisives, les droits du pays. »

Et elle ajoute :

« Du moment où la direction ne leur en appartenait plus, où il ne servirait qu'à masquer quelque arrière-pensée, il perdrait toute valeur ; la France, si prompt à accueillir ceux qui lui inspirent confiance,

s'éloignerait d'eux, et il se produirait entre elle et les députés du 8 Février un divorce définitif dont les effets se feraient bientôt sentir. Ce serait donc une grave erreur et une mauvaise politique que de s'attacher à des combinaisons que nombre de républicains ne pourraient accepter à aucun prix. On perdrait des auxiliaires qu'on ne remplacerait point ; on ôterait du même coup toute valeur aux institutions qu'on tenterait de faire sans eux. »

C'est tout simplement une manière de se ménager une ligne d'attaque, pour le jour où la République, organisée sans être proclamée, resterait aux mains des conservateurs. Si les radicaux ne sont pas admis au pouvoir, la République ne sera pas la bonne ; il faudra encore changer cela.

Mais le Rappel va plus loin ou, du moins, s'exprime plus brutalement. Il n'accepte pas le concours des conservateurs, il ne croit pas à leur conversion, et il leur signifie qu'il n'en sera point tenu compte.

« Les protestations d'amour à la République ne nous toucheront pas, — dit M. Lockroy, — et quand viendront les élections générales, peut-être plus prochainement qu'on ne pense, nous rendrons ces enthousiasmes par trop républicains à leurs dieux lares. »

A la bonne heure ! voilà la République ouverte.

M. Wallon, à qui ses amendements viennent de donner une célébrité parlementaire, a écrit des ouvrages d'enseignement très-nombreux et très-estimés. Son histoire de Jeanne d'Arc lui a valu, en 1860, le grand prix Gobert.

Dans la préface de la Terreur, il a écrit ces lignes, qui le rendent respectable à tous les honnêtes gens ; ces lignes que jamais un républicain de profession n'eût voulu signer :

« Les faits nous ont appris que la Terreur, dont on croyait l'empire à jamais relégué dans le domaine de l'histoire, ne demandait qu'un moment propice pour reparaître. La Commune de Paris en 1871 avait le tempérament de l'ancienne Commune en 1793. Elle aussi a eu ses suspects, ses emprisonnements et ses exécutions à titre de suspects. »

Elle a eu ses ruines, avec une surexcitation de rage dans la destruction et une immensité dans le désastre que le vandalisme de la Terreur, dans ses plus mauvais jours, n'avait pas connues. Les personnages sinistres de l'époque de la Terreur ne sont donc pas des fantômes du passé. Ils ont vécu en 1871 ; les noms de plusieurs sont dans toutes les bouches. Ils revivraient sous d'autres noms, si cette union de tous les honnêtes gens qui a fait défaut en 1793, qui n'a pu se faire en 1871 dans Paris, venait encore à nous manquer.

« Je fais appel à cette union en offrant au public le tableau d'un passé toujours si menaçant pour l'avenir. »

La conférence monétaire a terminé ses travaux par la signature d'une déclaration entre la France, l'Italie, la Belgique et la Suisse.

Voici quelques détails sur les résolutions de cette conférence, présidée par M. Dumas, de l'Institut, et où les divers États étaient représentés ainsi qu'il suit :

France, MM. Dumas, de Soubeyran, du Tilleul et Jager-Smidt ; Italie, MM. Maliani et Resson ; Belgique, MM. Jacobs de Melsbroek ; Suisse, MM. Kern et Feer-Herzog.

Les délégués ont décidé que la frappe des pièces de 5 francs en argent serait limitée en principe, pour l'année 1875, aux mêmes chiffres que pour l'année 1874, savoir :

France, 60 millions de francs.
Italie, 40 millions.
Belgique, 12 millions.
Suisse, 8 millions.

Toutefois, l'Italie ayant demandé et obtenu une augmentation de marge de 10 millions qui lui serviront à remplacer les anciennes monnaies italiennes par des monnaies décimales, les délégués sont convenus que chacun des trois autres États aurait droit à la même latitude, soit 1/4 en plus du chiffre de 1874, ce qui donne au total : 75 millions pour la France, 50 millions pour l'Italie, 15 millions pour la Belgique et 40 millions pour la Suisse.

L'Italie nous inonde de ses gros sous en échange de notre or. A Nice, des écriteaux, sur les vitrines des changeurs, annoncent que l'on donne, en sous, 20 francs plus 35 c. pour un louis.

Par suite des mesures arrêtées par le préfet de la Seine, le receveur municipal de la ville de Paris a commencé le remboursement des sommes versées en excédant sur les souscriptions à l'emprunt. Dans la première journée, le remboursement s'est élevé à la somme de 550 millions.

Ces 550 millions seraient, à notre avis, l'excédant des versements faits par les grands établissements de crédits. Il paraît que ces versements, effectués après la fermeture des guichets de souscription, ne devaient passer qu'une nuit dans les caisses de la ville.

La souscription publique aurait ainsi à peine fourni un peu plus du quart des 848 millions reçus par la ville de Paris.

Le projet de M. de Chennevières concernant les musées de province n'aura pas de suite.

Pour la dernière fois, la commission spéciale s'est réunie et a déclaré qu'elle abandonnait complètement le projet du directeur des beaux-arts. « Mais, a repris M. de Chennevières, on ne doit pas renoncer dans l'avenir à cette idée ; » la commission a partagé l'avis de son président. Un rapport au ministre, couronnant les efforts inutiles de ces derniers mois, paraîtra prochainement à l'Official.

La recette du bal donné dimanche à l'Opéra s'élève à 460,000 fr.

Il est tombé dimanche dans Seine-et-Oise, et en particulier dans le canton de Poissy, une neige tellement abondante que les communications ont été à peu près interrompues. Ce fait explique la lenteur avec laquelle les renseignements concernant les élections sont parvenus à Paris.

On s'occupe beaucoup en ce moment, dans le monde scientifique, du projet d'un jeune officier de marine de continuer l'œuvre laissée inachevée par la mort du célèbre Livingstone, en tentant à son tour un

voyage d'exploration à travers l'Afrique centrale.

La Société de géographie, le ministère de la marine, celui de l'instruction publique et très-probablement le gouvernement anglais lui-même accorderaient des subventions à M. l'enseigne de vaisseau de Branza, qui sert dans notre escadre, à titre étranger, bien qu'il soit naturalisé Français depuis un an et qu'il ait fait des études à l'école navale de Brest.

La subvention fournie par le département de la marine est, dit-on, de 40,000 fr.

D'importants préparatifs sont faits à Belfort, en vue de la construction du fort Salbert. La route d'accès est déjà exécutée.

La montagne sur laquelle s'élèvera le fort en question est à 674 mètres au-dessus du niveau de la mer ; ses flancs sont presque à pic.

Du haut du Salbert, l'œil embrasse un immense et superbe panorama : la ville de Belfort et ses environs, les vallées des Vosges, le Jura, les collines de la Trouée.

Le fort qui va être construit sera la clef de la place et changera complètement sa physionomie. De ce nid d'aigle il sera facile d'inspecter la campagne qui se déroule aux pieds de la montagne, et l'artillerie établie sur le sommet tiendra à distance les troupes ennemies.

Afin de pouvoir transporter au haut du Salbert les matériaux nécessaires à la construction du fort, on a imaginé une sorte de voie ferrée qui va en ligne droite de la base au sommet du mont. Le moteur sera une machine à vapeur, placée sur la montagne, qui mettra en mouvement un câble opérant la traction des wagonnets.

Etranger.

ALLEMAGNE.

L'Allemagne, l'Autriche, l'Italie et la France ont donné leur adhésion à la conférence de Saint-Petersbourg. Ces puissances enverront leurs représentants respectifs à cette réunion internationale qui travaille à terminer le nouveau Code de guerre ébauché à la conférence de Bruxelles.

Le Nord, organe de la chancellerie russe à Bruxelles, parle avec beaucoup d'aigreur du refus de l'Angleterre. L'empire britannique, dit-il, tend à devenir de jour en jour une grande maison de commerce, un grand comptoir, avec des flottes marchandes protégées par une flotte militaire. Comme preuve du déclin de la puissance anglaise, le Nord cite le fait des représentants de l'Alliance évangélique anglaise, qui, quoique patronnés par l'ambassade britannique à Constantinople, n'ont pu obtenir une audience du sultan.

AUTRICHE.

La Presse, de Vienne, journal ministériel, nous donne l'explication du refus opposé par l'Angleterre de prendre part aux conférences internationales auxquelles l'invitait le cabinet de Saint-Petersbourg.

Suivant la Presse, les Anglais ont accueilli d'abord avec un grand scepticisme la nouvelle d'une alliance entre les trois empires de l'Est ; mais certaines phases récentes de la question d'Orient leur ont inspiré la con-

viction pénible que cette alliance est une réalité. Sur la question du droit pour les États vassaux de la Turquie de conclure des traités de commerce sans le concours du sultan, leur suzerain, les trois puissances ont pris avec ensemble une résolution « à laquelle la Porte a fini par se résigner en silence et mélancoliquement. »

C'était la première fois que l'Angleterre n'avait pas été invitée à prendre part à la solution d'une question orientale. Ce fut pour elle une blessure.

Cet échec aurait suffi pour décider le cabinet de Saint-James à refuser l'invitation de prendre part à ces conférences pour lesquelles M. de Gortschakoff se donne tant de peine.

Les journaux de Vienne publient des rapports destinés à faire sensation et concernant un essai sur l'organisation de l'artillerie, attribué à l'archiduc Jean. Il ressort de ces publications qu'une future guerre entre l'Allemagne et l'Autriche est inévitable, tandis que l'Autriche n'a rien à craindre de la Russie.

Cette organisation nouvelle nécessiterait l'emploi de 5,445 pièces d'artillerie et la dépense de 458 millions. Il s'agirait d'étendre les fortifications de la Bohême et de la Moravie, ainsi que celles des positions militaires sur le Danube et dont la défense est indispensable.

Depuis samedi, d'importantes délibérations officielles ont eu lieu, où assistait le comte Andrassy. On s'y est fort occupé de la crise hongroise. Le baron Sennyay s'est opposé à la formation d'un ministère de coalition.

TURQUIE.

Le correspondant de l'*Allgemeine Zeitung* lui écrit de Constantinople :

« Les rapports entre la Porte et le gouvernement anglais ne sont plus, depuis deux ans, sur le même pied d'intimité qu'autrefois. Dans ces derniers temps, la presse turque s'est montrée presque hostile à l'Angleterre. Le journal semi-officiel, la *Turquie*, exploite toutes les rixes entre matelots, ouvriers ivres et anglais, pour annoncer comme prochain le jour où l'Angleterre perdra non-seulement les Indes, l'Australie ou l'Amérique, mais encore où elle se perdra elle-même. La nouvelle de la prétendue capture de Nana-Sahib avait été accueillie avec un déplaisir qu'on ne cachait pas. Les jeunes Turcs en sont à rêver des expéditions musulmanes dans l'Inde, où, sectateurs régénérés du Prophète, ils iraient planter l'islamisme à Bombay, Madras et Calcutta, sur les ruines de la vice-royauté anglaise.

La principale cause de l'antipathie ottomane contre les Anglais est la présence d'une garnison anglaise à Aden et dans l'île de Perim en pleine mer Rouge. Ce sont là, en effet, deux obstacles opposés aux opérations des Turcs sur l'Yémen, et, sans la condescendance dont la Porte a fait preuve l'an dernier, un grave conflit sortait de cette situation au printemps passé.

Une autre cause de refroidissement existant entre la Porte et l'Angleterre, c'est la mission de sir Bartle à Zanzibar et à Mascate, mission qui avait pour objet la suppression du commerce des esclaves. Cela gêne le trafic des Turcs au Nedjed et sur les côtes Est de l'Arabie, où se trouvent parmi les trafiquants de chair humaine des gens apparentés à la noblesse ottomane. Une autre cause de l'antipathie croissante contre les Anglais se trouve dans le va-et-vient des steamers britanniques dans la mer Rouge, le golfe Persique, et même sur l'Euphrate et le Tigre. Enfin, la passivité de la Grande-Bretagne en présence de la prise de Khiva par les Russes a beaucoup fait pour diminuer les Anglais dans l'estime des Turcs. »

Nouvelles militaires.

M. le ministre de la guerre vient d'adresser la circulaire suivante à tous les chefs de corps :

« Messieurs, j'ai décidé, à la date du 13 février 1874, que les hommes exemptés antérieurement du service militaire, en vertu des dispositions des paragraphes 1 et 2 de l'article 13 de la loi du 21 mars 1832, ou dispensés par application des paragraphes numérotés 4^e et 5^e de l'article 14 de la même loi, ne figureraient pas sur les listes de recensement de l'armée territoriale.

Nonobstant cette prescription, un assez grand nombre d'individus dans ces conditions ont été à

tort portés sur les états de recensement dressés dans les mairies, et, faute d'avoir fait valoir en temps utile leurs titres à l'élimination, ont été maintenus d'office sur les listes du contingent de l'armée territoriale et déclarés absents.

Preuant en considération les conditions particulières dans lesquelles se sont effectuées les opérations de formation de l'armée, j'ai arrêté que les individus exemptés ou dispensés en vertu des dispositions des articles 13 et 14 de la loi du 21 mars 1832, qui ont été par erreur inscrits sur les listes du contingent de l'armée territoriale, pourront, au fur et à mesure de la production des pièces justifiant leur position au point de vue du recrutement, être annotés sur lesdites listes comme dégagés de leurs obligations de service. »

Les tirailleurs algériens, *vulgo* les turcos, ont inspiré un enthousiasme dont la création d'un quatrième régiment de turcos est la preuve, mais que ne partagent pas les Européens qui habitent l'Algérie. L'*Akhbar*, journal conservateur d'Alger, reproduit, en les approuvant, les paroles suivantes de M. Lucet, député de Constantine, contre la création proposée :

« Il est imprudent, je dirai même téméraire, de donner tous les ans l'instruction militaire à 2,500 hommes qui, en rentrant dans leurs montagnes, se feront les moniteurs de leurs compatriotes. Et qu'on ne vienne pas dire que pendant la dernière insurrection ces hommes ont été inoffensifs.

C'est le contraire qui est la vérité, je l'affirme, et j'en appelle ici aux souvenirs de M. le général Saussier, qui les a combattus avec tant de vigueur et d'éclat. Il vous dira que nous les avons retrouvés dans les rangs des insurgés : leurs bandes étaient bien mieux disciplinées que par le passé. Ces hommes savaient parfaitement cheminer, se défilier, en un mot faire la guerre de tirailleurs avec toute la science qu'ils avaient acquise dans notre instruction militaire. Ils sont même allés plus loin. A Bordj-Bou-Argeridj, qui avait été le premier de nos villages attaqués, ils ont fait un siège en règle. »

L'*Indépendant* et le *Radical* de Constantine n'approuvent pas moins que l'*Akhbar*, et le *Radical* appuie les paroles du député de Constantine par le fait suivant qui est curieux :

« Dans les premiers jours de 1874, alors que des menaces d'insurrection commençaient à se produire sur les points extrêmes de notre province, l'attitude des tirailleurs indigènes, dont le dépôt se trouvait alors à Constantine, parut à l'autorité militaire elle-même tellement agressive à l'égard de la population civile, tellement dangereuse, qu'ordre fut donné de les expédier en France d'urgence, après les avoir au préalable désarmés.

Ce désarmement se fit pendant la nuit et tandis que les tirailleurs étaient rassemblés dans leurs chambrées.

Dès qu'il fut terminé, on sonna le reveil et les turcos furent immédiatement dirigés sur Philippeville. Le lendemain, ils s'embarquaient pour Marseille. On ne leur rendit leurs armes qu'à leur arrivée sur le port de la Joliette.

Cette anecdote, parfaitement authentique et dont il reste trace, sans contredit dans les dossiers de la division, aussi bien que dans les archives du comité de défense, eût probablement produit quelque impression sur les membres de l'Assemblée ; peut-être même eût-elle empêché le vote d'une loi, dont les colons ne sauraient envisager les conséquences sans éprouver quelque inquiétude. »

Il y a là de quoi faire réfléchir les députés quand la loi des cadres viendra en troisième délibération.

Le Frère Philippe.

(Suite.)

II.

Mathieu Bransiet (ainsi se nommait le frère Philippe) était né, le 1^{er} novembre 1792, au hameau de Gachat, commune d'Apinac, non loin de Montbrison. Il appartenait à une famille d'agriculteurs, famille nombreuse dont l'honneur, protégé par des mœurs pures, s'était conservé intact pendant de longues générations.

L'enfance de Mathieu Bransiet s'écoula au milieu des soins chrétiens. Il commença

à assister à nos saints mystères dans la maison paternelle devenue un asile pour des prêtres persécutés. Le catéchisme était pros crit quand il en épela les premières syllabes ; la croix était un signe suspect lorsqu'il s'agenouilla pour la première fois devant cet emblème de notre rédemption : on se cachait alors pour prier. La providence préparait déjà sa belle âme à une longue vie de dévouement.

Lorsqu'il fallut faire choix d'un état de vie, son humilité ne lui permit pas de songer au sacerdoce. Il se destina à l'enseignement chrétien. L'idée seule d'avoir à faire du bien en servant Dieu suffisait à son ambition.

Mathieu Bransiet entra le 6 novembre 1809 à l'institut des Frères à Lyon quelques mois après sa réorganisation. Il quitta son nom d'abord pour celui de frère Boniface, et quelques années plus tard pour celui de frère Philippe, qui devait prendre rang parmi les plus beaux noms du dix-neuvième siècle.

Son séjour au noviciat de Lyon fut de courte durée. La congrégation comprit bien vite que la providence lui avait envoyé un trésor, au sortir des orages qui avaient tout détruit ou tout dispersé. Ses aptitudes pour les mathématiques le firent désigner au poste de professeur dans une école de cabotage à Auray.

C'est en 1810 qu'il commença à enseigner ; il ne devait cesser que soixante-trois ans plus tard.

Ce jeune paysan, naguère sorti de son village, aux manières rudes, aux mœurs agrestes, avait une aptitude extraordinaire pour donner l'instruction.

Il ne rêvait pas ; il parlait peu ; il travaillait tâchant de faire mieux le lendemain que la veille ; il apprenait à pratiquer les règles de la mortification, à acquiescer dans les moindres détails de la vie cet esprit de sacrifice qui est la condition nécessaire du bon chrétien.

Il obtint à Auray un plein succès. On admirait non seulement le professeur mais aussi le frère. Il nous suffira, du reste, de dire que le curé d'Auray, M. Deshayes, l'appela un *jeune vieillard*. Frère Philippe publia alors un petit traité de cabotage qui fut son premier livre dans ce genre classique où il devait exceller.

Il n'avait pas encore vingt-quatre ans lorsqu'il quitta Auray en 1816 pour aller remplir à Rethel les fonctions de directeur. Il n'y resta que quelques mois ; il fut ensuite appelé à diriger successivement les maisons de Reims où il fit sa profession le 2 novembre 1817 et de Metz.

III.

Le frère Guillaume de Jésus, qui avait succédé au frère Gerbaud, remarqua le frère Philippe et lui donna un témoignage de confiance en le nommant, en 1823, directeur des écoles de l'ancien sixième arrondissement de Paris (Saint-Nicolas-des-Champs) et visiteur des établissements scolaires de plusieurs départements voisins de Paris. Le frère Philippe n'était âgé que de trente-un ans. Placé haut, il fut mieux vu, et sa vertu et ses rares qualités lui conquirent au plus haut degré l'autorité et le respect. Il publia en 1826 la *Géométrie pratique appliquée au dessin linéaire*, ouvrage considéré comme le meilleur de ce genre.

En 1830, frère Philippe fut élu assistant par le chapitre général lors de l'élection du frère Analet comme supérieur de l'institut.

A ce moment de grandes difficultés, des périls même surgissaient par suite de la funeste révolution de Juillet. Les passions anti-religieuses se déchaînèrent contre les frères ; les municipalités leur enlevèrent leurs subventions dans la plupart des villes et fermèrent même leurs maisons dans quelques-unes. L'ordonnance du 18 avril 1834 fit disparaître tout ce qui pouvait ressembler à un privilège dans la situation de ces instituteurs du peuple. Et la loi de 1833 vint encore rendre difficile pour les frères la concurrence avec les écoles laïques. Les vaillants religieux ne s'en émurent pas. Ils redoublèrent d'énergie et d'efforts. Et en 1834, le comité général, dont frère Philippe fut un des membres les plus actifs, procéda à la révision du règlement de la conduite des écoles.

C'est surtout au frère Philippe que revient l'honneur d'avoir créé ces écoles d'adultes qui, pendant les longues soirées de l'hiver, rendent à nos jeunes ouvriers de si grands services.

Il s'occupa aussi de la formation d'un noviciat préparatoire, appelé *petit noviciat*, dont le vénérable de la Salle avait eu la première

idée. « Le dévouement du frère Philippe », dit M. Poujoulat dans l'intéressant ouvrage qu'il vient de publier sur la vie de ce saint homme, « pour les petits novices, avait quelque chose de la tendresse d'une mère ; il s'attachait à la fois à leur cœur et à leur intelligence ; il leur inspirait la piété, et ses conversations avec eux, pendant les récréations et les promenades des jours de congé, s'inspiraient de l'Écriture et de la vie des saints ; il voulait qu'ils fussent instruits, et consacrait lui-même une partie de son temps à leur donner des leçons d'arithmétique, de géométrie. Il veillait à tous leurs besoins ; souvent on le voyait porter lui-même dans les cellules, des gilets et des bas pour les petits novices. Tous les dimanches il faisait l'examen du travail hebdomadaire : aussi quelle rapidité dans les progrès de ces enfants ! »

(A suivre.)

JULES DELMAS.

Chronique Locale et de l'Ouest.

LES OEUVRES CATHOLIQUES

A SAUMUR

(A propos des divertissements des jours gras.)

Chaque année, selon l'usage, à l'époque des jours gras, les parents et amis sont conviés à prendre part aux divertissements que, dans nos institutions catholiques, les directeurs préparent à leurs élèves ou aux jeunes gens confiés à leurs soins.

Comme l'a dit un grand roi qui, sous son règne, éleva la France à une hauteur que nos républiques n'atteindront jamais : « Amusez les peuples, si vous voulez qu'ils s'amusent moralement et honnêtement. »

Or, c'est bien aux maîtres de la jeunesse qu'il appartient de comprendre et d'appliquer cette maxime. Hâtons-nous de dire qu'au milieu de nous, sous ce rapport, les amis de l'éducation comme de la moralisation de la jeunesse n'ont rien à désirer.

Dimanche dernier, l'Institution Saint-Louis offrait à ses amis si sympathiques et si nombreux le plus réjouissant des spectacles, désopilant souventes fois, charmant toujours et tout plein de délicatesses, de finesse et d'esprit ; gerbe abondante et riche écrivin d'où s'échappaient des pièces fraîches et gracieuses comme « *le Croquemitaine des petits enfants* », lyriques et sublimes de poésie patriotique comme le « *Pensons à la revanche* », que n'ont point oublié tous ceux qui l'ont entendu.

Que de gens, à Saumur, ne soupçonneraient pas, tout près de la cité, à Saint-Lambert-des-Lévées, l'existence d'un pensionnat modèle, ne le cédant à aucun, sous le rapport de l'instruction et de l'éducation. Fondé en 1852, le pensionnat Saint-Lambert a procédé sans bruit, sous le gouvernement des savantes et humbles filles de la *Sagesse* qui dirigent avec tant de succès un certain nombre d'écoles normales en France.

Elles ont tranquillement creusé leur sillon et formé depuis lors des jeunes filles sérieusement et brillamment instruites, mais avant tout et surtout préparées à devenir, au milieu de la famille et de la société des femmes solidement chrétiennes, vraies mères de famille et, pardonnez-moi le mot, de *bonnes ménagères*. Voilà pour l'éducation.

Quant à l'instruction, qu'elle soit sérieuse et brillante, deux preuves, pour le moment, y pourraient suffire.

1^o Depuis quelques années, toutes les élèves présentées au brevet de capacité, non-seulement ont conquis heureusement leur diplôme, mais encore, d'après les membres du jury, ont satisfait aux exigences du programme avec une distinction supérieure.

Vous allez me dire que je fais de la réclame. Et pourquoi pas ? Je n'en ai pas l'intention. Mais, si cela est, tant pis ou plutôt tant mieux.

2^o Mardi dernier, les institutrices de Saint-Lambert ne se sont-elles pas mises en tête de faire interpréter à leurs élèves le drame admirable et sublime de *Fabiola*. Vous conviendrez, vous qui connaissez le beau roman de M^{re} Wiseman, que la tentative était audacieuse, pour ne pas dire téméraire. Eh bien ! tous ceux qui ont vu les jeunes élèves à l'œuvre vous diront qu'elles ont interprété ce beau drame avec une rare perfection. Et je ne serai démenti par aucun des assis-

tants en disant que, sous le rapport de la diction, de l'intelligence des belles scènes de *Fabiola* et des parties musicales, dans aucun établissement de grand exercice, l'exécution eût ravi davantage. Quand on voit, dans l'interprétation d'une œuvre de ce genre, l'émotion chrétienne et vraie des jeunes actrices gagner l'assistance tout entière, on peut dire que le succès est complet.

NOTRE-DAME DU FORT.

I.

Ici, nous ne dirons que quelques mots sur les divertissements offerts à leurs amis et patrons par les jeunes sociétaires de Notre-Dame du Fort. Nous voulons surtout examiner en elle-même cette œuvre si chrétienne et si belle.

Néanmoins, nous serions ingrat, pour notre part, et certainement désavoué par la nombreuse assistance de lundi et de mardi, si nous n'adressions à qui de droit de légitimes félicitations. Assurément, les directeurs et les sociétaires nous en voudraient, si nous ne remercions en leur nom M. le président du tribunal de Baugé d'avoir bien voulu se joindre aux patrons et amis aussi dévoués que sympathiques et qu'il serait inutile, puisque tout le monde les connaît, de désigner ici.

Certes, quand un représentant haut placé dans la magistrature offre gracieusement à une œuvre un témoignage public d'encouragement, c'est pour l'œuvre toujours un précieux honneur; mais quand le magistrat est un homme sorti du milieu de nous et jouissant, dans la situation qu'il occupe, d'une générale et légitime considération, c'est deux fois une bonne fortune.

Après quelques scènes militaires et anglaises enlevées avec un brio et un entrain tout français, la pièce de l'*Avocat Patelin* a été rendue par nos jeunes acteurs avec un véritable talent et aux applaudissements répétés de l'auditoire entier.

Honneur et merci aux artistes qui font si bien parler le violon et le piano pour le service d'une bonne œuvre.

Un petit mot à l'accompagnement. Quand, à une sûreté de jeu et une rare intelligence d'accompagnement, on joint, ce qui vaut bien un talent, la vertu de la modestie, on a droit à une justice particulière. Assurément, nous ne disons point que la modestie soit une fleur exilée du parterre des artistes. Nous avons voulu dire seulement que l'artiste qui tient le piano dans les fêtes de Notre-Dame du Fort, avec une complaisance égale à son talent, semble s'effacer et s'oublier elle-même pour faire valoir admirablement l'instrument ou la voix qu'elle accompagne.

Mais bornons là des éloges sincères et incontestablement mérités pour arriver à l'œuvre essentiellement chrétienne et parlant éminemment sociale de Notre-Dame du Fort.

Qu'est-ce que cette œuvre? quel est son but, ses moyens d'action et sa nécessité dans les temps si malheureux où nous vivons? Grave question, chers lecteurs, intéressante pour nous tous, intéressante pour les jeunes fils de la cité, ouvriers ou apprentis du commerce et de l'industrie, intéressante enfin pour le présent et l'avenir de notre cher pays.

(A suivre.) F. P.

Concert de la Musique municipale.

Dimanche prochain, à huit heures du soir, aura lieu, dans la salle de la Mairie, le concert donné à ses souscripteurs par la musique municipale de Saumur.

Voici le programme de cette soirée :

Fra-Diavolo, ouverture.

Marietta, mazurka.

Romance de la *Favorite*.

Albine, polka.

Folle nuit, valse.

CHANT.

Saül chantant devant le roi David.

Le Nid abandonné.

Les Deux Notaires.

Nos jours gras ont été marqués, cette année, par un froid très-vif. Dimanche, le thermomètre, après avoir marqué 6 degrés au-dessus de zéro, descendait à 3 degrés. Lundi matin, il était à 2 degrés; le soir, à 4 degrés et demi au-dessous de zéro. Mardi matin, 4 degrés au-dessous de zéro; le soir, 2 degrés. Mercredi matin, 4 degrés au-dessous de zéro. Ce matin, le thermomètre était à zéro. — Beau temps.

Le proverbe :

Quand la Chandeleur est claire,
L'hiver est par derrière,

se trouve ainsi vrai, si l'on veut. La Chandeleur, qui a été très-claire, a eu devant elle une température excessivement douce pour la saison, et par derrière un redoublement de froid.

On s'occupe actuellement, au département de l'agriculture et du commerce, de la réorganisation des chambres de commerce. Un questionnaire a été envoyé à celles-ci; toutes les réponses sont aujourd'hui parvenues à l'administration; résumées tout d'abord, elles ont fait l'objet d'un rapport dont la conclusion est favorable aux desiderata des chambres.

Nous ajouterons que très-probablement les attributions des chambres de commerce seront étendues, en ce sens que chacune d'elles aurait le droit d'envoyer au conseil supérieur de l'agriculture et du commerce un ou plusieurs délégués lors des grandes discussions économiques. De cette adjonction de négociants spéciaux aux membres déjà existants, la vérité surgirait et l'intérêt général l'emporterait sur l'intérêt particulier. D'autre part, elle activerait la solution de certaines questions fort importantes, retardées précisément en raison de la dissension qui très-souvent existe entre les intéressés et l'administration.

Un changement d'une très-grande importance va être introduit dans le personnel, le service, le recrutement et l'organisation des gardes-champêtres. D'après un projet à l'étude au ministère de l'intérieur, projet qui a jusqu'ici toute chance d'être adopté, le personnel serait sensiblement augmenté, de manière que le service des gardes-champêtres puisse se faire sans interruption; désormais la plus grande partie des places de ce genre serait réservée aux anciens militaires qui n'auraient eu aucune punition au corps. Les gardes-champêtres relèveraient en même temps de l'autorité municipale (ministère de l'intérieur) et de l'autorité judiciaire, mais d'une façon plus directe que par le passé. De plus, au lieu de ne suivre que leur propre impulsion, les gardes-champêtres seraient soumis aux ordres de chefs qui dirigeraient le personnel dans le canton, dans la sous-préfecture et au chef-lieu du département, soit de sous-brigadiers, brigadiers, d'inspecteurs et de directeurs du service. Tous les rapports seraient ainsi centralisés et expédiés aux ministères.

Cette organisation hiérarchique ressemblerait par certains côtés à celle de la gendarmerie, et par certains autres à celle des gardes des eaux et forêts. Enfin il est question d'augmenter un peu le salaire des gardes-champêtres au point de vue du traitement fixe, qui est par trop minime. Les indemnités pour les procès-verbaux restent ce qu'elles ont toujours été.

Un déplorable événement a eu lieu, lundi matin, à l'hôtel de Bel-Air, rue d'Accès, au Mans.

Un jeune homme de vingt ans, M. Gaston O..., élève en pharmacie, s'est empoisonné avec du laudanum.

Lorsque le garçon pénétra dans sa chambre, vers neuf heures, M. O... respirait encore. On se hâta de prévenir M. le docteur Leroy, mais tous les soins furent inutiles. Le malheureux garçon expira vers cinq heures de l'après-midi, après la plus horrible agonie.

Dans ses mains crispées, il tenait une photographie de femme. Avant de s'empoisonner, et afin sans doute d'éviter un scandale, il avait découpé et détruit le morceau contenant la tête.

C'est, en effet, à la suite d'un chagrin d'amour que M. O... s'est empoisonné.

FOIRE D'ANGERS DU 9 FÉVRIER.

Les bêtes à cornes depuis la foire de janvier ont subi une dépréciation assez notable, 80 à 100 fr. par paire de bœufs. Les vaches laitières seules soutiennent leur prix.

Les porcs et porcelets au même cours qu'au mois de janvier.

Les chevaux et poulains s'enlèvent toujours aux mêmes prix, mais avec moins d'empressement.

Les fourrages, foin et pailles, sans variation depuis la foire dernière.

Les grains ont subi une diminution de 80 c. à 1 fr. l'hectolitre.

Les pommes de terre de semence choisies de 1 50 à 1 75 le double décalitre.

D'un rapport sur la situation commerciale et industrielle dans les départements, nous extrayons les passages suivants :

« Peu de modifications dans la situation générale du commerce. Les matières premières n'ont peut-être pas encore donné lieu à des transactions bien importantes; mais leurs prix, sauf de rares exceptions, montrent une grande fermeté. Il y a un moment d'arrêt dans la demande pour les cotons. Les sucres sont toujours au grand calme. Peu de changements sur les produits métallurgiques. En somme, situation générale aussi satisfaisante que possible. »

Faits divers.

Un incendie vient de détruire le Théâtre-Royal d'Édimbourg; le feu a éclaté samedi, vers deux heures de l'après-midi. Trois ou quatre femmes qui se trouvaient dans les loges des actrices n'ont eu que le temps de se sauver. Malgré l'action de toutes les pompes de la ville, l'édifice avec tout ce qu'il contenait a été dévoré par les flammes. La chaleur était tellement intense, que les châssis des fenêtres du voisinage prirent feu. Le théâtre a brûlé trois fois, dans l'espace de vingt-trois ans : la première fois en 1833, la seconde en 1865. Dans ce dernier sinistre, six personnes furent tuées par la chute d'un pignon. Le théâtre occupait environ 500 personnes qui sont aujourd'hui sans emploi.

M. Holloway, Anglais très-riche, partisan déclaré de l'instruction des femmes, consacre une partie de son immense fortune à la construction d'une université pour les femmes. Il vient d'acheter à Egham la propriété de Mont-Lee.

C'est là que s'élèvera la nouvelle université, assez grande pour recevoir quatre cents étudiants. Elle doit être l'établissement d'Europe de ce genre le plus complet, et le plus riche en résultats.

M. Holloway va exposer ses idées et ses plans dans un grand meeting à Londres, et écouter tous les avis et tous les conseils.

Les vers suivants sont extraits d'un recueil de poésies, intitulé : *Nouveaux chants du soldat*.

Dans la France que tout divise
Quel Français a pris pour devise :
Chacun pour tous, tous pour l'Etat ?
Le soldat.

Dans nos heures d'indifférence,
Qui garde au cœur une espérance,
Que tout heurte et que rien n'abat ?
Le soldat.

Qui fait le guet quand tout sommeille,
Quand tout est en péril, qui veille ?
Qui souffre, qui meurt, qui combat ?
Le soldat.

O rôle immense ! ô tâche sainte !
Marchant sans cris, tombant sans plainte,
Qui travaille à notre rachat ?
Le soldat.

Et sur sa tombe obscure et fière,
Pour récompense et pour prière,
Que voudrait-il que l'on gravât ?
Un soldat.

Un trait de mœurs de nos campagnes :
Un riche fermier tombe très-gravement malade; le médecin ordonne une application immédiate de sangsues. Ces sangsues, il faut aller les chercher à la ville voisine. — J'y vais moi-même, dit le fils du malade.

Arrivé chez le pharmacien, il regarde les bœufs, la chèvre, la marchande, et finit par proposer un rabais de quelques sous.

Le pharmacien fait observer que ces sortes de choses ne se marchandent pas, et qu'il n'y a pas de diminution à faire sur les prix. L'autre insiste; puis, voyant que le pharmacien ne cède pas, il se retire.... sans les sangsues.

On attendait son retour avec impatience à la ferme, le malade allant de plus mal en plus mal.

— Dépêchez-vous, lui cria-t-on en le voyant, votre père étouffe. Donnez les sangsues.

— Les sangsues, répond notre homme du ton le plus naturel du monde; ma foi, l'apothicaire en voulait trois francs douze sous; je

m'en suis tenu à trois francs. Tant pis pour lui s'il a fait l'entêté.

Et le fermier mourut pendant que le fils se félicitait encore de cette économie de douze sous.

Dernières Nouvelles.

Il y a eu conseil des ministres; hier matin, à l'Élysée, sous la présidence de M. le Président de la République. La séance a été assez longue. On s'est vivement préoccupé des conséquences du déplacement de la majorité qui s'est opéré par suite des derniers votes parlementaires et de l'influence que cette situation doit avoir nécessairement sur la direction du débat d'aujourd'hui relatif au Sénat.

Le cabinet se représente aujourd'hui jeudi à l'Assemblée; les modifications qui ont été indiquées n'auront lieu qu'à l'époque déjà désignée, c'est-à-dire entre la discussion sur le Sénat et la troisième lecture des lois constitutionnelles.

Le groupe Lavergne, réuni mardi à Paris, sous la présidence de M. Wallon, n'a pas pris de résolution formelle, mais il a été unanime contre l'amendement Bardoux tendant à faire nommer le Sénat par le suffrage universel, et s'est montré décidé à repousser l'ensemble de la loi si cet amendement était adopté.

Le groupe Lavergne considère aussi comme nécessaire la nomination d'un tiers des sénateurs par le Président de la République; les deux autres tiers seraient élus par les conseils généraux.

Le centre droit paraît bien décidé, de son côté, à ne pas céder sur la nomination d'une partie des membres du Sénat par le chef du pouvoir exécutif.

La gauche ne paraît encore fixée que sur un point, c'est que le Sénat doit être élu, comme la Chambre des députés, par le suffrage universel.

Le centre gauche cherche à concilier les vues divergentes émises par les divers groupes.

L'*Union* apprend, d'une source certaine, dit-il, que Moriones, qui est entré avec un corps de troupes dans Pampelune, n'a pu faire pénétrer des convois dans cette ville, et qu'ayant ensuite tenté une sortie, il a été repoussé.

Bourg-Madame, 10 février.

On entend la canonnade du côté de Ripolls Saballs, Tristany et Miret y ont concentré leur forces. Puycedra est sur le qui-vive.

Pour les articles non signés : P. GODER.

Théâtre de Saumur.

Troupe du Grand-Théâtre d'Angers, sous la direction de M. EMILE MARCK.

Lundi 15 février 1875.

Par extraordinaire, et pour cette fois seulement, AVEC LE CONCOURS DE

M^{lle} ALLONZIEUX, des Bouffes-Parisiens,

Le grand succès du jour

GIROFLÉ-GIROFLA

Opéra bouffe nouveau en 3 actes, paroles de MM. A. Vanloo et E. Leterrier, musique de Ch. LECOQ, auteur de la *Fille Angot*.

M^{lle} ALLONZIEUX remplira les rôles de *Giroflé* et *Girofla*.

DISTRIBUTION :

Mourzouck, maure, M. Géraizer.

Marasquin, M. Descamps.

Don Boléro d'Alcarazas, M. Silvy.

Le chef des pirates, M. Dorlin.

Giroflé et Girofla, Mlle Allonzieux.

Paquita, Mme Martrelly.

Aurore, Mlle Anglade.

Guzman, Mme Gaugiran.

Pedro, Mlle Savenay.

Fernand, Mlle Fernande.

La marraine, Mlle Marie Georges.

Un page, Mlle Laire.

Almanzor, Mlle Lucile.

Le parrain, M. Alexandre.

Le percepteur, M. Pulton.

Le notaire, M. Legros.

Le garçon d'honneur, M. Leterrier.

Le danseur, M. Paumier.

Costumes nouveaux. — Mise en scène de Paris.

Les chœurs seront chantés par quarante choristes.

Orchestre complet, sous la direction de M. Dorlin.

Vu sa longueur, cet important ouvrage sera joué seul.

Bureaux à 7 h. 1/2; rideau à 8 h. ».

